

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 423

présenté par
M. Mariani, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 22

Dans la deuxième phrase de l'alinéa 3 de cet article, après le mot :

« ressources »

insérer le mot :

« propres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision et de coordination.